



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-023-2025-02

PUBLIÉ LE 12 FÉVRIER 2025

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé d'Ile-de-France-Cellule officines de pharmacie

IDF-2025-02-11-00006 - Arrêté N°DOS/EFF/OFF/2025/23 portant
modification de l'arrêté n° DOS/EFF/OFF/2025/12~~??~~ portant
autorisation de transfert d'une officine ~~??~~ (2 pages)

Page 3

Conservation régionale des monuments historiques / Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Île-de-France

IDF-2025-02-11-00005 - Arrêté de nomination de Bertrand Saillart au
poste de Conservateur des Antiquités et Objets d'Arts du département
92 (1 page)

Page 6

Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale / Antenne Paris

IDF-2025-02-12-00001 - Arrêté modificatif du 12 février 2025 - ADP
CA - CAF de Seine-et-Marne portant modification de la composition du
conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de
Seine-et-Marne (2 pages)

Page 8

IDF-2025-02-12-00002 - Arrêté modificatif du 12 février 2025 - ADP
Conseil CPAM 94 - portant modification de la composition du Conseil de la
Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val de Marne (CPAM 94) (2 pages)

Page 11

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-02-11-00006

Arrêté N°DOS/EFF/OFF/2025/23 portant
modification de l'arrêté n° DOS/EFF/OFF/2025/12
portant autorisation de transfert d'une officine

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2025/23

portant modification de l'arrêté n° DOS/EFF/OFF/2025/12 portant autorisation de transfert d'une officine

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° DS 034/2024 du 29 avril 2024, publié le 30 avril 2024, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté DOS/EFF/OFF/2025/12 en date du 5 février 2025 portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie ;
- VU** la demande en date du 7 février 2025 par laquelle Monsieur Robert KANGNI sollicite la modification de la distance séparant le local d'origine et d'accueil du transfert de l'officine ;

CONSIDÉRANT que le premier considérant de l'arrêté n° DOS/EFF/OFF/2025/12 en date du 5 février 2025 portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie est entaché d'une erreur matérielle qu'il convient de rectifier ;

CONSIDÉRANT que les conditions d'exploitation de l'officine dont Monsieur Mohammed HAMZAOUÏ et Madame Salima KHACHANE sont titulaires sont pour le reste inchangées ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté n° DOS/EFF/OFF/2025/12 en date du 5 février 2025 portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie est modifié comme suit,

Dans le premier considérant, les termes :

« Considérant que le déplacement envisagé se fera à 190 mètres de l'emplacement actuel de l'officine »

sont remplacés par les termes :

« Considérant que le déplacement envisagé se fera à 50 mètres de l'emplacement actuel de l'officine »

Le reste sans changement.

ARTICLE 2° : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3° : Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 11 février 2025

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Par délégation,
Le directeur du Pôle Efficience

SIGNÉ

Fabien PERUS

Conservation régionale des monuments
historiques

IDF-2025-02-11-00005

Arrêté de nomination de Bertrand Saillart au
poste de Conservateur des Antiquités et Objets
d'Arts du département 92



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles
d'Île-de-France**

ARRÊTÉ N°IDF-2025-02-11-00005

portant nomination d'un conservateur des antiquités et objets d'art

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE DE FRANCE
PRÉFET DE PARIS
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Le préfet de la région d'Île-de-France,

Vu le code du patrimoine, notamment son livre VI ;

Vu le décret n°71-859 du 19 octobre 1971 modifié relatif aux attributions des conservateurs des antiquités et objets d'art ;

Vu l'avis du conservateur régional des monuments historiques en date du 12 novembre 2024 ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 12 novembre 2024 ;

Sur proposition du directeur régional des affaires culturelles,

Arrête

Article 1^{er}

M Bertrand Saillart est nommé conservateur des antiquités et objets d'art du département des Hauts-de-Seine pour une durée de 4 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 2

Cette nomination ne peut faire l'objet d'un renouvellement tacite.

Article 3

Le secrétaire général aux politiques publiques et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Fait à Paris,

Pour le Préfet de la région d'Île-de-France
Préfet de Paris
Et par délégation,
Le directeur régional des affaires culturelles

Laurent ROTURIER

Mission nationale de contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale

IDF-2025-02-12-00001

Arrêté modificatif du 12 février 2025 - ADP CA -
CAF de Seine-et-Marne portant modification de
la composition du conseil d'administration de la
Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne

Arrêté modificatif du 12 février 2025 - ADP CA - CAF de Seine-et-Marne portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne

La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 10 mars 2022 - ADP CA CAF 77 n°1/2022 - portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne ;

Vu l'arrêté modificatif du 18 octobre 2022 - ADP CA CAF 77 n°2/2022 - portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne ;

Vu l'arrêté modificatif du 16 décembre 2022 - ADP CA CAF de Seine et Marne n° 4/2022 -portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne

Vu l'arrêté modificatif du 19 janvier 2024 - ADP CA CAF de Seine et Marne portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne

Vu l'arrêté modificatif du 26 août 2024 - ADP CA CAF de Seine et Marne portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne

Vu l'arrêté modificatif du 31 octobre 2024 - ADP CA CAF de Seine-et-Marne portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne

Vu la démission de Madame Sonia PEZETTA, représentante de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME), actée lors de la séance du conseil d'administration du 09/12/2024,

Vu les propositions de candidatures émanant, au titre des représentants des associations familiales, de l'Union nationale des associations familiales (UNAF) ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2024 portant délégation de signature à Monsieur Théophile TOSSAVI, adjoint au chef de l'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Arrête :

Article 1^{er}

La composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne est modifiée comme suit :

2' En tant que Représentants des employeurs

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Titulaires :

Un poste vacant (*à la suite de la démission de Mme PEZETTA Sonia*)

4° En tant que Représentants des associations familiales
Sur désignation de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF)

Titulaires :

M. STOLZ (Stéphane) *en lieu et place de M. CHANTIN (Philippe)*

Suppléants :

Mme SOLOGNE (Diane) *en lieu et place de Mme DETOURBET (Catherine)*

Article 2

L'adjoint-chef d'antenne de PARIS de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France.

Fait à Aubervilliers, le 12 février 2025

La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles,

Pour la ministre et par délégation

Signé : Théophile TOSSAVI

Mission nationale de contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale

IDF-2025-02-12-00002

Arrêté modificatif du 12 février 2025 - ADP
Conseil CPAM 94 - portant modification de la
composition du Conseil de la Caisse Primaire
d'Assurance Maladie du Val de Marne (CPAM 94)

Arrêté modificatif du 12 février 2025 – ADP Conseil CPAM 94 - portant modification de la composition du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val de Marne (CPAM 94)

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés ;

Vu l'arrêté du 7 avril 2022 – ADP Conseil CPAM 94 - n°1/2022 -portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val de Marne ;

Vu l'arrêté modificatif du 8 avril 2022 – ADP Conseil CPAM 94 - n°2/2022 -portant modification des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val de Marne ;

Vu l'arrêté modificatif du 14 avril 2022 – ADP Conseil CPAM 94 - n°3/2022 -portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val de Marne ;

Vu l'arrêté modificatif du 19 octobre 2022 – ADP Conseil CPAM 94 - n° 4/2022 - portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val de Marne ;

Vu l'arrêté modificatif du 04 avril 2023 – ADP Conseil CPAM 94 - portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val de Marne ;

Vu l'arrêté modificatif du 26 janvier 2024 – ADP Conseil CPAM 94 - portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val de Marne ;

Vu l'arrêté modificatif du 20 juin 2024 – ADP Conseil CPAM 94 - portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val de Marne ;

Vu l'arrêté modificatif du 21 juin 2024 – ADP Conseil CPAM 94 - portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val de Marne

Vu la demande émanant, au titre des représentants des employeurs, de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) concernant le démandatement de M. DUCOUVOUX Simon ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2024 portant délégation de signature à Monsieur Théophile TOSSAVI, Adjoint chef de l'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Arrêtent :

Article 1er

La composition du Conseil de la Caisse primaire d'assurance maladie du Val-de-Marne Val-d'Oise est modifiée comme suit :

1° En tant que Représentant des assurés sociaux :

Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :

Suppléant :

Le poste de suppléant précédemment occupé par M. DUCOUVOUX Simon devient vacant.

Article 2

L'Adjoint chef d'antenne de PARIS de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Aubervilliers, le 12 février 2025

La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles,

Pour la ministre et par délégation

Signé : Théophile TOSSAVI